

COMPTE RENDU DU CSAL DU 17 JUIN 2025

Après lecture des liminaires de Solidaires, de la CGT et de FO, le Président a ouvert la séance sans les commenter.

Il y avait 5 points à l'ordre du jour, dont 2 pour avis :

1- Approbation des procès-verbaux du CSAL des 15 avril et 6 mai 2025 : **pour avis**,

→ **Les élus CGT n'ont pas pris part au vote ayant boycotté ces deux instances.**

2- Bilan d'exécution du budget départemental 2024 et présentation du budget prévisionnel 2025 : **pour information**,

L'application d'une mesure d'économie de 10 milliards d'euro en 2024 décidée par le gouvernement le 21 février 2024 s'est traduite par une baisse de 5% de la Dotation Globale de Fonctionnement de chaque direction, soit **- 97 630€** pour la DDFIP du Puy de Dôme.

Les principaux travaux immobiliers de 2024 ont consisté à réhabiliter le plateau du 1er étage de Berthelot suite au désamiantage.

Plusieurs opérations ont également visé à améliorer la sécurité des sites :

- création d'un chemin de fuite à Issoire et cloisonnement de l'accueil
- mise en place de vidéophone et automatisation des portails en journée à Berthelot
- vidéophone sur portillon arrière et boîtier codé sur le portail à Thiers

À noter la reconduction pour 2025 des actions de convivialité au sein des services. Le niveau du budget 2025 et la consommation des crédits constatée au 1er trimestre permettent le maintien de ce dispositif très fortement plébiscité par les agents ainsi que par les chefs de services. Ces moments participent à l'amélioration des CVT des agents et à la cohésion d'équipe.

Les besoins nouveaux identifiés en 2025 concernent l'installation de la trésorerie hospitalière sur Berthelot. L'installation mobilisera des crédits quant à l'aménagement électrique du plateau et les cloisonnements à réaliser en lien avec l'installation physique des agents. SPIB-2C a été sollicité pour apporter son expertise à travers l'aménageuse d'espace recrutée par le bureau à cet effet. Les conditions d'installation sont discutées entre la direction et la trésorerie hospitalière afin de tenir compte de leurs besoins tout en respectant les règles d'occupation fixées par la PIE. Les travaux seront réalisés au 2ème semestre 2025 pour une installation des agents en avril 2026.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie du toit du site de RIOM est en cours. L'installation aura lieu à l'automne 2025 pour une mise en service début 2026. Le site sera aussi concerné par des travaux de remplacement d'huissières, puisque des fenêtres triple vitrage seront installées au rez-de-chaussée.

Suite aux orages de la semaine dernière, une partie de la pairie départementale a été inondée, peu de dégâts et le nécessaire a été effectué.

3- Formation professionnelle : bilan 2024 : **pour information**,

Si vous souhaitez le bilan chiffré, veuillez nous contacter via la messagerie.

Formation professionnelle : projet de plan local de formation 2025 : **pour avis**,

→ **Les élus CGT se sont abstenus.**

4- Projet immobilier bâtiment Guichard : **pour information,**

Dans le cadre du schéma directeur immobilier régional qui vise à fixer la stratégie immobilière pour 2023-2027, le site Guichard a été identifié comme un site domanial pérenne. Un projet de rénovation de ce site est prévu et doit permettre l'intégration des services actuellement implantés sur le site de la Parlette (ce dernier ayant vocation à être vendu).

Le relevé géomètre des surfaces a conduit à identifier 204 m² de surfaces supplémentaires ce qui implique l'implantation d'un nouvel occupant. Le directeur souhaitant regrouper les services clermontois sur les sites de la direction et de Berthelot, il privilégie la recherche d'un service extérieur à la DDFiP.

Des mesures sont en cours pour relever la présence d'amiante et de plomb dans les locaux. Les prélèvements réalisés sur le transformateur électrique ont permis de s'assurer de l'absence de PCB.

La version définitive du projet sera arrêtée au plus tard en décembre 2025 pour aboutir au planning prévisionnel suivant :

- 2026 : Consultations, analyses et négociations pour mise en place du marché de travaux en marché global de performance
- 1er semestre 2027 : Études
- 2° semestre 2027 et 2028 : réalisation des travaux
- Début 2029 : réception et installation des services.

5- Actualités et questions diverses

Les élus CGT ont posé les questions suivantes :

1 / Y aurait-il une possibilité d'harmoniser les horaires d'ouverture des sites de tout le département avec une ouverture dès 7h00 ?

La direction a lancé une étude auprès de la CID quant à la disponibilité des applicatifs métiers dès 7H. Néanmoins, le directeur n'y est pas favorable pour des raisons de logistique.

2 / la Direction envisage-t-elle le recrutement d'un contractuel au service GPP (en prévision des nombreux départs prévus dans ce service au 1er septembre) ?

Le mouvement local n'étant pas constitué et le nombre de contractuels n'étant pas alloué, la direction n'est pas en mesure de répondre à cette question.

3 / Concernant le parking sous-terrain de Berthelot nous avons demandé l'enlèvement du stock de mobilier non utilisé afin d'augmenter les capacités de stationnement, notamment pour les deux-roues . La question a été transmise au service BIL.

Les élu(e)s CGT titulaires : Marion AUZAT et Cyril GIRARD

Les élu(e)s CGT suppléant : Sébastien DELAGE et Nadège RICLAFE

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLU(e)S CGT :

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulier que se déroule ce CSAL, mais nous avons l'impression que toutes nos déclarations liminaires commencent ainsi depuis quelques mois, voire quelques

années. Il est vrai que le contexte tant national qu'international est particulier, inhabituel, mais l'inhabituel semble donc devenir la norme. Pas une semaine, presque pas un jour sans qu'une actualité nous surprenne, nous choque, nous déstabilise.

Dernier coup de massue : nous avons découvert le choix unilatéral de l'opérateur ALAN par le ministère ce 22 mai à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy concernant la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) qui deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1er janvier 2026.

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la « start-up nation » voulue par Emmanuel Macron tout en favorisant la marchandisation de la santé en fragilisant par tous moyens la sécurité sociale conquise en 1945. C'est une stratégie délibérée dite « cheval de Troie » pour faire rentrer l'assurantiel dans la protection sociale des fonctionnaires, prendre le contrôle sur des dizaines de milliards d'euros qui échappent encore aujourd'hui à leur appétit de profits immédiats. Les agents de la DGFIP sont de plus en plus dépossédés de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire.

Alors que ce ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds spéculatifs américains ou encore des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent un retour rapide sur investissements.

Or, ALAN et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur équilibre financier la rémunération de leurs propriétaires que sont ses actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leurs coûts, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leurs prestations diminuera.

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État. Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre: d'un côté une clientèle captive qui leur assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes! ALAN a cumulé 250 millions d'euros de pertes en sept ans, compensées par des levées de fonds sur les marchés financiers auprès de « sulfureux fonds de pensions anglo saxon » qui voudront sans aucun doute récupérer leur mise un jour ou l'autre. On peut donc considérer que rafler le marché de la PSC de Bercy sauve provisoirement ALAN... ou lui permet de continuer à faire de la cavalerie. En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGEFI, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agents en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, même en augmentant fortement leurs cotisations.

Pour la CGT Finances publiques le choix de cet opérateur est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé.

Cela veut dire concrètement un affaiblissement des droits pour toutes et tous et particulièrement ceux des retraités. Fragiliser les mutuelles historiques, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdants seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumise aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

Le choix d'ALAN, par une notation que la CGT juge biaisée et fautive, est une déclaration de guerre contre la mutualité, c'est-à-dire contre les acteurs non lucratifs complémentaires à la sécurité sociale, que sont les mutuelles comme les institutions de prévoyance paritaires.

Pour la CGT Finances publiques, il est hors de question que ce contrat avec ALAN soit signé par le ministère. Nous refusons de brader notre santé pour alimenter les marchés financiers et leurs actionnaires.